

# CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2016

## Compte-Rendu Sommaire

### 1. PROJET DE PERIMETRE DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par arrêté en date du 29/04/2016, le Préfet des Côtes d'Armor a fixé le projet de périmètre de la future communauté de communes, au 01/01/2017, conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 29/03/2016, qui prévoit la fusion de LANNION TREGOR COMMUNAUTE, HAUT TREGOR et PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX. L'assemblée à l'unanimité, approuve ce projet.

### 2. CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL - ETE 2016

Il fonctionnera du 11/07 au 19/08 à l'école publique du bourg.

La commune facturera les frais, à la CCPL sur la base suivante :

- Transport car : 2.80 € / Km
- Restauration : 4.35 € / repas
- Bâtiments : 72 € / jour

### 3. SORTIE SCOLAIRE

Une sortie au terrarium de Plouagat sera organisée le 15/06/2016, pour les élèves de CM2.

### 4. CADEAUX AUX ELEVES ENTRANT AU COLLEGE

Comme chaque année la commune offrira un coffret comprenant un dictionnaire et un atlas aux élèves entrant au collège.

### 5. VIDEOPROJECTEUR POUR LA SALLE DES FETES

Un vidéoprojecteur, avec écran fixe et une sonorisation sera acquis pour un montant de 2 861.58 € HT auprès du magasin Imag'In Presqu'île de Pleubian.

### 6. REDEVANCE ASSAINISSEMENT RIVERAINS NOUVEAUX RESEAUX EAUX USEES

Les travaux d'extension des canalisations d'eaux usées rues de Crech Maout, des Martyrs, impasse de la Mer, rues des Chardonnerets, Jean-Marie Rivoallan et à Goas Lestry sont à présents achevés.

Les riverains doivent se raccorder dans un délai de 2 ans. Ils seront soumis à la redevance assainissement à compter du 01/01/2017.

### 7. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – AVENANTS AU MARCHÉ

Un certain nombre de modifications au marché initial sont à prendre en compte.

Elles portent sur les lots suivants :

<b>Lot 1</b>	<u>Terrassement / VRD / Démolition –</u> <b>ARMOR TP</b>	- 6 000 € HT
<b>Lot 2</b>	<u>Gros œuvre -</u> <b>COSTA</b>	- 1 979.93 € HT
<b>Lot 3</b>	<u>Charpente métallique –</u> <b>SODIMAC</b>	- 3 609.78 € HT
<b>Lot 5b</b>	<u>Étanchéité –</u> <b>DENIEL</b>	+ 589.65 € HT
<b>Lot 9</b>	<u>Cloisons / plafonds / isolation -</u> <b>SBCI</b>	- 777.64 € HT
<b>Lot 10</b>	<u>Plomberie / Sanitaires –</u> <b>AGC</b>	+ 2 287.35 € HT

L'assemblée valide ces modifications et autorise le Maire à signer les avenants au marché.

Par ailleurs une participation financière de 2 227 € sera versée au SDE pour la desserte électrique du bâtiment au tarif jaune.

## **8. RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE ORDURES**

Le SMITRED regroupe 9 Communautés de Communes et Bréhat pour 168 707 habitants (en baisse).

- Le budget de fonctionnement est de 13 730 051 €.
- Le budget d'investissement est de 5 748 742 €.

### **1 - Travaux et actions réalisés en 2015 :**

- Mise en place de la collecte en déchèterie des déchets d'ameublement autres que métal et bois
- Unité de traitement des boues des stations d'épuration

### **2 - Les tonnages :**

145 040 T de déchets traités en 2015 (- 0.17% par rapport à 2014).

#### **La répartition :**

- ordures ménagères résiduelles.....	40 127 T (+ 1.92%)
- Collecte sélective :	23 813 T (- 0.04%)
Dont	
- verre	9 402 T
- cartons	2 210 T
- papiers/journaux	163 T
- bois.....	6 432 T (+ 1.9%)
- déchets végétaux.....	54 178 T (- 2.39%)
Dont	
- boues du STEP	710 T
- Algues vertes	551 T
- déchets industriels banals.....	3 335 T (- 18%)
- encombrants.....	12 730 T (+ 4.05%)
- plâtres et placoplâtre.....	2 333 T (+ 9.60%)
- polystyrène et films plastiques.....	78 T (+ 12.82 %)
- lampes et néons.....	5 T (+ 26%)
- textiles.....	474 T (+ 0.84 %)
- déchets équipements électriques et électroniques.....	1 535 T (+ 0.9 %)

## **9. AVIS SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX ARGOAT-TRÉGOR-GOËLO**

L'assemblée émet un avis favorable au document adopté par la Commission Locale de l'Eau le 23/02/2016. Une enquête publique sera organisée à l'automne, avant l'approbation du dossier par le Préfet des Côtes d'Armor.

L'objectif de ce document est d'atteindre un bon état de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2021.

## **10. CHARTE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le syndicat mixte des bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien propose une nouvelle charte de l'eau faisant suite à celle mise en œuvre en 2004.

L'assemblée adopte cette nouvelle charte sans portée réglementaire qui engage la commune dans une démarche de respect de l'environnement (bords de route, milieux aquatiques, plantes invasives....).

## **11. ENQUETES PUBLIQUES CULTURES MARINES**

L'assemblée prend connaissance de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16/04 au 30/04/2016, ainsi que de celle en cours (09/06 au 23/06/2016).

L'assemblée manifeste son inquiétude face à l'augmentation des surfaces concédées sur le Domaine Public Maritime.

Un accord est donné à la majorité (1 abstention), pour la création des surfaces de dépôts, et un rejet pour toutes les extensions compte-tenu des risques sanitaires, de qualité de la production liés à la concentration.

Le Maire s'interroge sur la compatibilité de ces demandes avec le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du TREGOR-GOËLO.

## **12. SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES 2016**

L'assemblée vote les subventions suivantes :

- Amicale laïque – séance poney : 686 €
- Association TUD AR VRO – sortie sur le Trieux : 450 €
- Pays de Paimpol Athlétisme – 5 enfants : 75 €
- Maison familiale rurale de Lesneven – 1 stagiaire : 15€

## **13. OPÉRATION COULEURS DE BRETAGNE**

Cette journée des peintres et dessinateurs amateurs sera organisée sur Pleubian le samedi 16 juillet 2016.

## **14. FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2016**

Le montant attribué à la Communauté de Communes est de 269 263 €, soit une nette augmentation par rapport à 2015.

Il reviendra à la CCPL de répartir cette somme entre les communes et de fixer la part lui restant.

## **15. BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Un crédit de 22 000 € sera transféré de l'article 2315 (travaux) vers l'article 1641 (capital des emprunts).

## **16. RÉGIE DE RECETTES MAISON DU SILLON**

Le régisseur de recettes de la Maison du Sillon est autorisé à vendre les fiches de randonnée pédestres « LES BOUCLES DU SILLON », au prix unitaire de 0.50 €.

ooOoo